

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 06/03/2024 Reçu en préfecture le 06/03/2024 Publié le 06/03/2024 ID : 038-213801145-20240229-202412DE-DE
	N° 2024 - 12	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
29/02/2024	Mise à jour des tarifs de location des salles communales à compter du 1 ^{er} mars 2024		

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 22/02/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 22/02/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CHORON Vincent. CONTRERAS Joseph. DULONG Aurélie. HAYART Dominique (pouvoir de Bruno Cruyppenninck). LEMAITRE Sylvie (pouvoir de Muriel Colangeli). ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 20h39). BARREL Natacha (arrivée à 21h15).

Excusés : COLANGELI Muriel (pouvoir à Sylvie Lemaître). CRUYPPENNINCK Bruno (pouvoir à Dominique HAYART). DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les dernières délibérations concernant les précédents tarifs de location des salles communales :

Local	En cours	Tarifs	Montant
Foyer communal	N° 2023-21 du 11/05/23	Journée en semaine	55 €
		Week-end sans chauffage et sans musique	165 €
		Week-end avec chauffage et sans musique	220 €
Salle du Pilat	N° 2009-49 du 27/07/09	Journée en semaine	50 €
Salle de la Maison des Platanes	N° 2023-33 du 29/06/23	Demi journée	4 €
		Journée	8 €

Il lui soumet les demandes récurrentes de location à la journée pour les salles de la Maison des Platanes et lui fait part qu'il convient de revoir les tarifs de location compte-tenu de la hausse de l'énergie (électricité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Fixe à compter du 1^{er} mars 2024, les tarifs de location des salles communales comme ci-dessous :

Local	Tarifs	Montant	Proposition
Foyer communal	Journée en semaine	55 €	55 €
	Week-end sans chauffage et sans musique	165 €	165 €
	Week-end avec chauffage et sans musique	220 €	220 €
Salle du Pilat	Journée en semaine	50 €	50 €
Maison des Platanes	Demi journée	4 €	Supprimé
	Journée	8 €	Supprimé
	Journée (étage) (1 pièce + sanitaires mutualisés)	Nouveau	10 €
	Journée (salle au RDC)	Nouveau	50 €

Dit que les délibérations listées ci-dessous sont désormais abrogées :

- N° 2009-49 en date du 27 juillet 2009
- N° 2023-21 en date du 11 mai 2023
- N° 2023-33 en date du 29 juin 2024

Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des locataires occasionnels et du Service de Gestion Comptable du Roussillonnais (Isère),

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 1^{er} mars 2024,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Sylvie LEMAÎTRE

A blue ink signature of Sylvie Lemaître, the Secretary, written in a cursive style.